

Décembre 1996

Québec, le 27 février 1997

Monsieur Paul G. Lemire
Directeur général
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme d'AEC en TESG

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le document que vous lui avez transmis le 19 décembre 1996, en décrivant le suivi apporté aux recommandations formulées dans son rapport d'évaluation de ce programme.

Trois recommandations portaient sur la cohérence du programme : objectifs, séquence des apprentissages et charge de travail des étudiants. Les autres touchaient la disponibilité des ressources matérielles, l'évaluation des apprentissages et la gestion du programme.

La Commission estime que les actions réalisées et entreprises par le Collège répondent adéquatement à ses recommandations par l'application de solutions satisfaisantes aux problèmes identifiés. La création d'un *comité conseil* et d'un *comité pédagogique du programme*, les responsabilités plus évidentes exercées par la conseillère pédagogique affectée au programme ainsi que la refonte de politiques et règlements et surtout leur application plus rigoureuse permettent la mise en oeuvre des actions appropriées pour assurer la qualité du programme.

Les deux comités auxquels participent la conseillère pédagogique et les enseignantes favorisent le développement d'une vision commune permettant de traduire de façon adéquate et cohérente les objectifs du programme dans les objectifs et les contenus de cours et d'articuler une séquence de cours favorisant la progression des apprentissages. Le renforcement de la gestion, en particulier celle des plans de cours, et l'application plus rigoureuse de politiques et règlements devraient permettre une meilleure planification de la charge de travail des étudiants et un meilleur suivi de l'application de la nouvelle PIEA. Ce renforcement favorise l'exercice des responsabilités et les communications nécessaires entre tous les intervenants, y compris les échanges entre départements pour assurer une meilleure accessibilité aux ressources matérielles requises pour le programme. La Commission note également que des collaborations externes donnent accès à du matériel spécialisé ou complémentaire.

Les actions réalisées contribuent également à répondre à des suggestions et commentaires émis par la Commission. Le *comité conseil* constitue un moyen important pour systématiser la cueillette des besoins et attentes du milieu et pour organiser l'offre de formation en conséquence. Par ailleurs, le Collège accorde dorénavant une attention particulière à l'expérience de travail lors de l'embauche des professeurs. La notion de formation jugée satisfaisante est clairement définie dans le règlement relatif à l'admission des étudiants; de plus, le Collège insiste pour que les étudiants à temps partiel s'inscrivent au programme et soient ainsi assurés d'un suivi pédagogique. Enfin, il envisage de consulter les finissants et les diplômés sur la pertinence de la formation et l'atteinte des objectifs visés.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Drummondville a pris les mesures nécessaires pour améliorer sensiblement la qualité de son programme d'AEC en TESG. Elle estime que les actions posées par le Collège constituent des solutions satisfaisantes aux problèmes constatés lors de l'évaluation de ce programme.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer